



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 58 du 25 juillet 2024

- Hebdo -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/076-2024/85 en date du 18 juillet 2024 portant autorisation d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places à l'EHPAD Maison de Retraite du Clergé – Le Landreau aux HERBIERS géré par l'Association Maison de retraite du Clergé – Le Landreau

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/077-2024/85 en date du 18 juillet 2024 portant autorisation d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places à l'EHPAD Le Havre du Payré à TALMONT SAINT HILAIRE géré par le CCAS de TALMONT SAINT HILAIRE

ARRETE ARS- PDL/ DASM / 49 / PPA / 71/ 2024 du 23 juillet 2024 portant transfert d'autorisation de l'EHPAD Résidence du Lattay à VAL DU LAYON géré par l'Association de la Résidence du Lattay (EJ FINESS 490001443) à VAL DU LAYON au profit de la Fondation Saint Jean de Dieu (EJ FINESS 750052037) à PARIS dans le cadre d'une opération de fusion - absorption

DIRM NAMO

Arrêté DIRM NAMO n° 14/2024 du 23 juillet 2024 portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° 6/2024 du 19 juillet 2024 fixant les conditions d'attribution de la licence et relative aux conditions d'exercice de la pêche à pied professionnel en Loire-Atlantique

DRAAF

Arrêté n° 2024/DRAAF/N°376, du 17 juillet 2024 relatif aux engagements en agriculture biologique en 2024 dans la région Pays de la Loire

Arrêté 2024/DRAAF/n° 31 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Arrêté préfectoral n°2024-DRAAF-383 du 19 juillet 2024 relatif aux engagements agro-environnementaux et climatiques en 2024 de la région Pays de la Loire (signé par le préfet de région)

Arrêté 2024/DRAAF/n° 32 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - HOUBLON DE L'OUEST

Arrêté 2024/DRAAF/n° 33 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - GAB 85

Arrêté 2024/DRAAF/n° 34 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - CDD Maraîcher

Arrêté 2024/DRAAF/n° 35 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - ASSOCIATION RACE BOVINE

Arrêté 2024/DRAAF/n° 36 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - GAB 44

Arrêté 2024/DRAAF/n° 37 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - CIVAM BIO 53

Arrêté 2024/DRAAF/n° 38 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - GAB 72

Arrêté 2024/DRAAF/n° 39 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - GAB 44

Arrêté 2024/DRAAF/n° 40 du 19 juillet 2024 relatif à la reconnaissance du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - GAB 44

Arrêté préfectoral n°2024-DRAAF-387 du 22 juillet 2024 portant délégation de signature à Madame Christelle MORANCAIS, présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

Arrêté préfectoral n°2024-DRAAF-388 du 22 juillet 2024 relatif à la reconnaissance des zones tampons vis-à-vis d'*Erwinia amylovora*, agent causal du feu bactérien, signé par le préfet de région

DREAL

Arrêté DREAL/STRV/2024-032 du 18 juillet 2024 portant agrément du centre de formation ANFOR pour dispenser la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises

Convention de délégation de gestion en date du 23 juillet 2024 entre le préfet de région et la DREAL des Pays de la Loire relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 349 "fonds pour la transformation de l'action publique" (FTAP)

DREETS

Convention de délégation de gestion en date du 23 juillet 2024 entre le préfet de région et la DREETS des Pays de la Loire relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du programme 349 "fonds pour la transformation de l'action publique" (FTAP)

MNC

Arrêté du 19 juillet 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Mayenne

Arrêté du 19 juillet 2024 portant nomination des membres du conseil départemental de la Vendée au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Arrêté n° 2024 / DRAAF / n° 376

portant relatif aux engagements en agriculture biologique en 2024 dans la région Pays de la Loire

- Vu** le règlement (UE) n° 2021/2115 du Parlement Européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013 ;
 - Vu** le règlement (UE) n° 2021/2116 du Parlement Européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n° 1306/2013 ;
 - Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D.341-6-1 à D. 341-6-9, D.371-8-1 et D.373-8-1 relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux mesures en faveur de l'agriculture biologique ;
 - Vu** la décision d'exécution de la Commission européenne du 31 août 2022 portant approbation du plan stratégique relevant de la PAC 2023-2027 de la France en vue d'un soutien de l'Union financé par le Fonds européen agricole de garantie et le Fonds européen agricole pour le développement rural ;
 - Vu** le décret n°2023-246 du 3 avril 2023 relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique ;
 - Vu** les arrêtés des 18 avril 2023 et 21 avril 2023 relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique ;
 - Vu** l'arrêté d 11 juin 2024 relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique pour la campagne 2024 de la politique agricole commune ;
 - Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 78 ;
- SUR** proposition de Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire,

ARRÊTE

Article 1 : Aide en faveur de l'agriculture biologique

Des engagements dans des aides en faveur de l'agriculture biologique peuvent être demandés par les exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est situé dans la région.

Le cahier des charges retenu pour la mise en œuvre de cette aide figure en annexe de cet arrêté.

Article 2 : Plafonds d'aides pour l'aide en faveur de l'agriculture biologique

Conformément à l'arrêté du 11 juin 2024 relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique pour la campagne 2024 de la politique agricole commune, les aides versées à un demandeur autre qu'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) ne pourront dépasser le montant annuel global de 15 000 € au titre de la conversion à l'agriculture biologique et du maintien en agriculture biologique, quelles que soient les années d'engagement.

En conséquence, aucun engagement qui conduirait à dépasser ce montant en première année d'engagement ne pourra être accepté.

Pour les GAEC totaux le montant maximum des aides défini ci-dessus peut être multiplié par le nombre d'associés remplissant les critères individuels d'éligibilité.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs départementaux des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

À Nantes, le 17 JUIL. 2024

Le préfet,

Fabrice RIGOULET-ROZE